

OBLIGATION + OUTIL CONSEILLÉ

RÉSULTAT OBLIGATOIRE : POUSSIÈRES ÉLIMINÉES SANS DANGER - PLAN ET FICHE RPC
RECOMMANDÉS COMME PREUVE D'EXÉCUTION

RPC-SUP-036B

Adapter les fréquences au site après évaluation du risque. La poussière de farine déposée ou remise en suspension doit être maîtrisée.

ÉTABLISSEMENT / VERSION

RESPONSABLE DU PLAN

1. PLAN PAR ZONE

Zone	Points à traiter	Méthode autorisée	Fréquence	Responsable	Contrôle attendu
Silo, filtre et événements	Dépôts, fuites, surfaces hautes	Aspiration compatible avec le risque évalué			
Remplissage et transfert de farine	Sol, raccords, manches, postes de vidange	Captage puis aspiration sans disperser			
Pétrins, batteurs et plans de travail	Dessus, dessous, recoins et organes accessibles	Arrêt sûr puis aspiration / essuyage adapté			
Dessous des machines	Dépôts cachés et zones difficiles d'accès	Consignation si accès à une zone dangereuse			
Surfaces hautes	Poutres, gaines, luminaires et conduits	Moyen d'accès sûr et aspiration			
Local électrique / technique	Dépôts sur coffrets et équipements	Intervention autorisée, sans humidité inadaptée			
Réserve et magasin	Farine, poudres alimentaires et poussières ramenées	Aspiration / essuyage humide si compatible			

INTERDIT PAR LE PLAN : soufflette, air comprimé ou balayage à sec lorsqu'ils dispersent les poussières. Avant toute aspiration en zone présentant un risque d'explosion, vérifier que le matériel, les accessoires et la méthode sont compatibles avec l'évaluation du site.

OBLIGATION + OUTIL CONSEILLÉ

RÉSULTAT OBLIGATOIRE : POUSSIÈRES ÉLIMINÉES SANS DANGER - PLAN ET FICHE RPC
RECOMMANDÉS COMME PREUVE D'EXÉCUTION

RPC-SUP-036B

Une ligne par intervention. Signaler immédiatement une fuite, une accumulation anormale ou un matériel d'aspiration défectueux.

SEMAINE / PÉRIODE

RESPONSABLE DU CONTRÔLE

Date / heure	Zone nettoyée	Méthode / matériel	Résultat	Écart constaté / action immédiate	Initiales

MATÉRIEL RETENU - ASPIRATEUR SEULEMENT S'IL EST ADAPTÉ AU RISQUE

CONTRÔLE DU FILTRE / FLEXIBLE / MISE À LA TERRE SI APPLICABLE

Si l'écart ne peut pas être supprimé immédiatement : isoler la zone ou l'équipement si nécessaire, informer le responsable, ouvrir une action datée et joindre la preuve de clôture.

AGENT AYANT EXÉCUTÉ

Nom / qualité :

Date :

Signature :

RESPONSABLE - CONTRÔLE DE CLÔTURE

Nom / qualité :

Date :

Signature :